

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

L'HERAULT

Département de L'HERAULT (34) / Commune d'AGDE (34003)

Texte juridique de référence : Arrêté préfectoral 2009-I-303 du 27/01/2009

Limite	Observations
<p>La limite transversale de la mer à l'embouchure du fleuve Hérault est fixée telle que représentée sur le plan annexé au présent arrêté, depuis un point 1 correspondant aux coordonnées du système Lambert III Sud X : 689822 / Y : 109930 jusqu'au point 2 correspondant aux coordonnées X : 689927 / Y : 109804.</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié.</p> <p>Aspects géographiques : La numérisation est réalisée à partir des coordonnées géographiques figurant dans l'arrêté. La limite obtenue correspond bien au plan annexé à l'arrêté (cf. page 2).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) officiel(s) :

Plan annexé à l'Arrêté Préfectoral 2009-I-303 du 27/01/2009

